



FORMATION CONTINUE 2025

VISIOCONFERENCE

DROIT BANCAIRE

FRAUDE AUX OPERATIONS DE PAIEMENT

**Vendredi 11 juillet
De 9h30 à 12h30**

**Jérôme
LASSERRE-CAPDEVILLE**
Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Maîtriser le droit applicable aux opérations de paiement autorisées
- Maîtriser le droit applicable aux opérations de paiement non autorisées
- Connaitre les cas dans lesquels le banquier peut se voir sanctionné
- Être informé des évolutions à venir

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Les opérations de paiement autorisées

- Rappel du droit applicable
- La fraude aux investissements atypiques
- La fraude au président
- La fraude aux sentiments
- Autres cas

II - Les opérations de paiement non autorisées

- Rappel du droit applicable
- Le phishing
- Le spoofing
- La substitution d'IBAN
- Cas de l'authentification forte
- Cas de la double preuve
- Le recall
- Le droit à venir

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@efa-toulouse.fr

05 61 53 58 52